SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, et SUD

Déclaration CTP DOM du 19 juin 2008

Depuis le dernier CTP DOM de 2001, nous constatons une amélioration de la prise en compte des DOM par la direction de l'Insee.

Malgré ces avancées, il reste des points à améliorer pour donner aux établissements des DOM les moyens d'un fonctionnement optimal. L'un d'entre eux est l'implication des DOM dès la conception des travaux et tout nouveau projet. Cela permettrait de prendre en compte les spécificités de chaque département.

La dimension internationale pour les DOM doit être reconnue et prise en compte par les instances nationales. En effet, leur intégration dans leur environnement régional (COI commission Océan Indien pour la Réunion et zone Caraïbes pour la DIRAG) nécessite de produire des données suffisantes et comparables.

Parallèlement, les DOM doivent avoir des statistiques départementales au moins comparables aux départements français et au même niveau de finesse.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, il faut donner aux établissements domiens les moyens suffisants en effectifs et crédits.

Nous reviendrons sur ces propos lorsque nous aborderons les thèmes « Travaux et études » et « fonctionnement et moyens des services « .

CGT : *Timbre Y401 mél syndicat-cgt@insee.fr tél :01 41 17 58 91 ;* ***CFDT*** *: Timbre Y101 mél syndicat-cfdt@insee.fr tél :01 41 17 58 90 ;*
SUD *Timbre Y 402 mél syndicat-sud@insee.fr tél : 01 41 17 38 81*